



CHAMBRE DES COMMUNES
HOUSE OF COMMONS
CANADA

Comité permanent des pêches et des océans

FOPO • NUMÉRO 036 • 1^{re} SESSION • 41^e LÉGISLATURE

TÉMOIGNAGES

Le mercredi 2 mai 2012

Président

M. Rodney Weston

Comité permanent des pêches et des océans

Le mercredi 2 mai 2012

• (1540)

[Traduction]

Le président (M. Rodney Weston (Saint John, PCC)): La séance est ouverte.

Je remercie nos témoins, nos invités, d'avoir accepté de comparaître devant notre comité aujourd'hui afin de participer à notre étude sur les espèces envahissantes du bassin des Grands Lacs.

Avant de commencer, je vais régler quelques détails administratifs. Le greffier vous a dit sans doute que nous accordons généralement 10 minutes pour les exposés. Après la présentation des remarques préliminaires, nous passerons aux questions. Je vous prie de m'excuser à l'avance si je vous coupe la parole ou si je vous demande de conclure rapidement. Nous le faisons pour des raisons d'équité et pour faire en sorte que tous aient la chance de vous poser des questions, puisque le temps de parole de tous les membres du comité est limité. Je suis très intéressé par les échanges que nous allons avoir aujourd'hui.

Monsieur Purdy, je crois que vous allez prendre la parole le premier et ensuite, ce sera au tour de M. Meisenheimer.

Monsieur Purdy, je vais vous demander de présenter les personnes qui vous accompagnent aujourd'hui. Vous pouvez commencer quand vous voulez.

M. Tim Purdy (vice-président, Purdy Fisheries Limited): J'ai beaucoup de chance. Je suis venu aujourd'hui avec mes enfants: ma fille Leigha Purdy et mon fils Josiah Purdy qui représentent la prochaine génération de notre entreprise de pêche, je l'espère.

Je me sens un peu nerveux. Veuillez m'excuser. Je vais probablement me contenter de lire mon document.

J'aimerais vous remercier de me donner la possibilité de témoigner cet après-midi. Je m'appelle Tim Purdy. Dans ma famille, je représente la quatrième génération de pêcheurs commerciaux. Ma principale préoccupation aujourd'hui est de faire en sorte que l'on reprenne les choses en main pour que la jeune fille et le jeune homme qui sont à mes côtés, et qui représentent la cinquième génération, puissent eux aussi pratiquer la pêche s'ils le désirent.

Ma famille a commencé à pêcher dans la baie de Sarnia en 1900. Équipé d'une paire de verveux, mon arrière-grand-père s'est lancé dans la pêche commerciale en espérant pouvoir nourrir sa famille. Dans les années 1920, ils ont déménagé sur le chemin Blackwell Side et ont commencé à pêcher avec des bateaux à fond plat à l'aide de parcs-viviers, une technique exigeante en main-d'oeuvre.

En 1950, mon grand-père a déménagé l'entreprise à son emplacement actuel, au bord de la rivière Sainte-Claire, à l'embouchure du lac Huron. À l'heure actuelle, nous pratiquons deux types de pêche qui font de nous une entreprise de pêche tout à fait particulière dans les Grands Lacs. Nous prenons le poisson à l'aide de trappes en filet pendant à peu près neuf mois de l'année et nous utilisons aussi des filets maillants pendant à peu près 10 mois

de l'année. La pratique de ces deux types de pêche nous donne la possibilité d'approvisionner un marché très spécial. Nos filets-trappes nous permettent d'attraper des poissons vivants, de cibler certaines espèces de poisson et d'obtenir la meilleure qualité. Cela nous donne l'avantage de commercialiser les meilleurs produits de la pêche. Nous utilisons principalement les filets maillants pendant les mois où l'eau est froide. Encore une fois, le fait de pouvoir pêcher pendant presque tout l'hiver nous confère un avantage par rapport aux autres entreprises de pêche.

Depuis 112 ans que nous pratiquons la pêche, notre famille a traversé de nombreux moments difficiles dus pour la plupart aux espèces envahissantes.

Au début des années 1950, la lamproie marine est arrivée dans les Grands Lacs et dès 1960, elle avait pratiquement anéanti les populations de corégones et de truites grises. Cette dernière était la principale espèce pêchée à l'époque. Les pêcheurs ont donc dû se rabattre sur d'autres espèces et leur a fallu par le fait même informer le public sur les autres espèces de poisson propres à la consommation. Les pêcheurs ont commencé à pêcher l'esturgeon, le brochet et la perche.

Vers le milieu des années 1950, le gaspureau a fait son apparition, causant un nouveau cauchemar aux pêcheurs. En effet, si le gaspureau constituait une bonne source d'alimentation pour le saumon, il était très nocif pour les populations de brochets et de perches. Depuis que le gaspureau a pratiquement disparu du lac Huron, dans les six dernières années, nous avons constaté une augmentation des populations de brochets et de perches qui sont par ailleurs en excellente santé.

En 1970, nous avons dû faire face à la contamination au mercure, un poison qui nous a contraints à arrêter une grande partie de nos activités de pêche pendant la plus grande partie de cette décennie. Dans ce cas, ce n'était pas une espèce étrangère qui a envahi le lac, mais je le mentionne pour vous montrer combien nous avons dû nous adapter souvent dans notre industrie. Vers la fin des années 1970, on pouvait à nouveau pêcher le brochet, mais là encore, cela a pris du temps pour informer le public.

Au début des années 1980, notre plus grand problème était la pêche sportive. Un club de pêche a vu le jour dans la région et l'on a créé une alevinière. Une fois de plus, il a fallu expliquer au public que nous exploitions une ressource renouvelable, car les gens pensaient que l'on attrapait tous les poissons et que l'on détruisait tout.

Nous avons fait embarquer sur nos navires de nombreux pêcheurs sportifs, des employés du ministère des Richesses naturelles, ainsi que des politiciens, afin de leur démontrer que les deux types de pêche pouvaient coexister. Aujourd'hui, certains de nos meilleurs alliés proviennent du club de pêche local Bluewater Anglers. Le respect que nous éprouvons pour les membres de notre club local de pêche est mutuel et nous avons appris que nous pouvions coexister. En cas de conflit, il nous arrive souvent d'être du même bord quand nous faisons face à un problème qui risque de porter préjudice à notre pêche.

La moule zébrée est apparue au tournant des années 1990. Personnellement, j'étais convaincu que ce mollusque n'aurait pas un gros impact sur notre pêche. J'avais tort. Je pense qu'en plus de 100 ans de pêche, aucune espèce, aucun organisme n'a eu un impact aussi grand sur notre industrie que la moule zébrée. Ces mollusques ont nettoyé le lac en le filtrant.

Le corégone qui était notre prise principale dans le lac Huron, se nourrissait de plancton. Depuis l'arrivée de la moule zébrée qui filtre l'eau, le plancton consommé par le corégone a disparu. Les populations de poisson ont été confrontées à un grand changement et les espèces ont dû s'adapter à de nouvelles sources de nourriture. Désormais, les poissons mangent les moules zébrées. C'est la source de nourriture la plus disponible. Les moules zébrées occupent tout le fond du lac, d'un bout à l'autre.

Elles ont aussi modifié la transparence de l'eau du lac. Il y a 30 ans, par beau temps, on pouvait voir le fond du lac dans 10 pieds d'eau. Au printemps dernier, on pouvait voir à 75 pieds de profondeur. C'est bien pour un plongeur sportif, mais pas tellement pour les pêcheurs qui prennent du corégone et du brochet. En effet, le brochet aime les eaux troubles. Depuis 20 ans, notre pêche au brochet a connu de grands changements.

En 2005, une épidémie de septicémie hémorragique virale, connue aussi sous le sigle SHV, a frappé le lac Sainte-Claire, puis le lac Huron l'année suivante.

J'ai parlé un peu plus tôt du caractère spécial de notre entreprise de pêche. À une certaine époque, nous pêchions une grande quantité de poissons vivants. Au printemps, au moment de l'ouverture de la pêche au brochet dans le lac Érié, en mai, nous commençons à vendre nos poissons vivants plutôt que morts. En 2007, à cause de cette épidémie de SHV, nous avons perdu tous nos stocks de poissons vivants. Nous vendions une bonne partie de ces poissons aux États-Unis à des clubs de chasse et de pêche, ainsi que pour l'alimentation dans des étangs de pisciculture. Nous étions la seule entreprise de pêche des Grands Lacs à être équipée pour vendre des spécimens vivants — brochet, barbus et l'extraordinaire esturgeon.

Je vous ai parlé de quelques-unes des difficultés que ma famille a traversées depuis un siècle. Malheureusement, je pense qu'un problème encore plus grave nous attend. Il y a 10 ans, je crois que nous aurions pu arrêter le prochain prédateur qui va envahir notre réseau de lacs. Malheureusement, nous avons dû faire face à un groupe de lobbying très puissant de l'industrie du transport maritime.

Si l'on avait bloqué cette rivière à Chicago on aurait pu arrêter la carpe asiatique. L'avenir de la pêche sportive et de la pêche commerciale dans les Grands Lacs serait encore prometteur. J'ai conscience de parler de manière un peu brutale, mais il est difficile de rester calme quand les gens décident de faire une étude alors que le problème est sur le point de se concrétiser. Ensuite, il faut faire une deuxième étude pour confirmer les résultats notés au cours de la première. Dix ans plus tard, il est question d'une barrière électrique dont on ignore cependant l'efficacité. Les gens qui effectuent ces

études se penchent sur des options, mais sont-ils préoccupés par le fait que leur cargo ne pourra atteindre le Mississippi depuis le nord?

Vous avez devant vous aujourd'hui l'exploitant découragé d'une entreprise familiale de pêche commerciale. Je me demande sérieusement si ma fille ou mon fils pourra faire carrière dans la pêche. Le temps d'agir est passé et, d'après moi, tout autre retard supplémentaire sera très difficile à accepter.

En terminant, j'aimerais profiter de l'occasion pour vous inviter personnellement à nous rendre visite à Sarnia. Je vous ferai visiter nos installations de pêche et vous pourrez peut-être même faire un tour en bateau pour voir comment fonctionne une entreprise commerciale de pêche au poisson vivant. Venez vous asseoir dans notre restaurant sur le quai, pour partager avec nous une recette familiale secrète, manger du brochet et du corégone du lac Huron. Nous pourrions parler des diverses mesures à prendre pour protéger nos cours d'eau de ces monstres qui viennent d'ailleurs. Je vous invite à venir visiter notre belle pêcherie durable. Notre entreprise sera là pour de nombreuses générations à venir si nous pouvons arrêter ces carpes asiatiques et ces têtes-de-serpent.

Merci.

• (1545)

Le président: Merci, monsieur Purdy.

Monsieur Meisenheimer.

M. Peter Meisenheimer (directeur exécutif, Ontario Commercial Fisheries' Association): Merci beaucoup.

Je vais procéder d'une manière légèrement différente. Pour commencer, je vous prie de m'excuser de ne pas avoir préparé de notes. Pour me présenter ici, j'ai dû interrompre des vacances en famille. J'ai dû convaincre ma femme que je devais me rendre ici, mais je n'ai pas pu la persuader que je devais prendre le temps de rédiger un document.

[Français]

Le greffier m'indique que je doit m'exprimer plus lentement.

[Traduction]

L'industrie de la pêche en Ontario n'est pas très bien connue. C'est une sorte de secret bien gardé. Pourtant, c'est une activité très ancienne. En fait, elle est légèrement antérieure au peuplement européen. Les jésuites qui remontèrent le Saint-Laurent et le lac Ontario avec les tout premiers explorateurs signalent avec étonnement l'existence d'une pêche commerciale extrêmement développée. Le clan de l'anguille qui fait partie de la structure communautaire du peuple Onondaga témoigne de l'importance de la pêche commerciale dans sa culture et son économie. Les membres de ce clan faisaient du commerce à des centaines et parfois même à des milliers de kilomètres au sud et à l'ouest.

Le premier cas répertorié de pêche commerciale pendant la période coloniale dans les Grands Lacs est signalé dans les années 1790, dans la baie de Burlington, dans le lac Ontario. C'était une entreprise de très petites dimensions, mais dans les années 1830, la pêche commerciale était présente dans l'ensemble des Grands Lacs, avec plus ou moins d'importance. Dans les années 1850, l'industrie de la pêche était très bien établie, quoique limitée, par manque d'infrastructure de transport. Comme il n'était pas possible d'expédier de grandes quantités de poissons sur de grandes distances, la pêche était essentiellement limitée aux marchés locaux. Néanmoins, à l'époque de la Confédération, l'industrie de la pêche était reconnue partout dans les Grands Lacs.

À l'heure actuelle, nous représentons une petite fraction de l'économie ontarienne et, par comparaison à certaines pêches côtières, notre industrie est modeste. Au cours d'une année ordinaire, nous enregistrons une valeur au débarquement qui varie de 30 à 40 millions de dollars. Nous avons atteint notre record, tout au moins dans l'histoire récente, à la fin des années 1990, lorsque nous avons frôlé la barre de 50 millions de dollars. Nous avons atteint notre plus bas niveau aux environs de 2004, lorsque nous avons atteint une petite vingtaine de millions de dollars.

Pourtant, notre industrie est parvenue à s'imposer dans certains endroits comme un secteur offrant une très importante valeur ajoutée. Dans le bassin du lac Érié, en particulier, on trouve des industries de transformation secondaire et tertiaire très bien développées qui fabriquent des produits pour l'exportation aux États-Unis, au Japon, en Europe, en Chine et dans un certain cas, en Éthiopie, ce qui me paraît étonnant, mais c'est vrai.

Les économies locales de certaines collectivités ont prospéré en mettant l'accent sur la pêche commerciale et sur l'attrait historique et culturel que cette activité représente. Tout comme les gens visitent Peggy's Cove parce que c'est un village de pêcheurs pittoresque et historique et en profitent pour acheter un souvenir lié à la pêche, s'imprégner de l'ambiance et peut-être manger du homard, de même, les touristes se rendent à Port Dover, par exemple, dans la baie de Long Point, dans le lac Érié, pour manger de la perche et du brochet. Auparavant, c'était pour manger d'autres produits qui n'existent plus dans la région. Néanmoins, cette localité est depuis longtemps une destination touristique, précisément parce que c'est un village de pêcheurs. On y trouve un musée de la pêche commerciale et un monument aux pêcheurs. Il y a plusieurs établissements chics qui se spécialisent dans la cuisine locale et qui servent des milliers de plats à des touristes d'un jour de la région métropolitaine de Toronto qui fréquentent la région tout au long de l'année. C'est une partie importante de leur économie.

À Wheatley, en Ontario, il y a des panneaux à l'entrée de la ville et sur le port qui proclament que vous êtes arrivés au plus grand port de pêche commerciale d'eau douce au monde. La pêche est en effet à l'origine de la création de cette ville qui se fait toujours un point d'honneur de compter parmi les ports de pêche commerciale d'eau douce les plus actifs du monde

• (1550)

Cependant, même si notre industrie est plutôt modeste, nous avons nos démêlés avec les espèces exotiques, ce qui nous distingue de certaines autres pêcheries du pays. Tim a parlé de certaines de nos expériences.

La lamproie marine en est un exemple. D'autres vous l'ont sans doute dit, mais je profite d'être ici pour vous signaler que la lamproie est la seule espèce exotique activement contrôlée dans les Grands Lacs. C'est probablement la seule espèce à faire l'objet d'un programme de contrôle. Je vous demanderai ici aujourd'hui de multiplier ce genre de programme.

Selon les analyses les plus objectives, il aurait fallu depuis quelque temps augmenter ce programme de plusieurs millions de dollars chaque année. Selon ma meilleure estimation, fondée sur certaines des études que j'ai réalisées avec la Commission des pêches des Grands Lacs, il faudrait consacrer chaque année au programme actuel environ 3 millions de dollars de plus du côté canadien pour atteindre les objectifs que nous nous sommes fixés. Si nous pouvons trouver ces ressources financières afin de financer le programme et le poursuivre, cela permettra à tout le moins de donner un signal vraiment important indiquant que l'on se préoccupe sérieusement des

espèces exotiques. Ce sera peut-être aussi une façon de nous préparer à relever d'autres défis qui se présentent à l'heure même où nous nous parlons aujourd'hui.

Le gaspareau, comme Tim l'a mentionné, est un exemple un peu ironique. Ce poisson constitue un problème énorme. Non seulement il mange les oeufs et les larves des espèces indigènes, mais en plus, il est l'hôte d'une enzyme, la thiaminase, qui détruit les vitamines de complexe vitaminique B chez les poissons indigènes qui ne lui opposent aucune résistance. La truite grise, par exemple, après avoir mangé un gaspareau, devient incapable de se reproduire. Ses oeufs ne sont pas viables. Quant aux truites grises qui évitent de manger des gaspareaux et qui peuvent pondre, leurs oeufs et leurs larves sont mangés par des gaspareaux. C'est un coup double.

L'ironie de tout cela, c'est que le gaspareau est lui-même la cible d'un autre envahisseur. La moule quagga et la moule zébrée sont en concurrence directe avec le gaspareau. Ces deux mollusques se nourrissent en filtrant l'eau. Depuis que la moule quagga s'est établie dans les eaux profondes et filtre les eaux du lac Huron, le gaspareau a disparu. Il est pratiquement absent désormais. La truite grise commence à réapparaître. Le corégone aussi.

Il y a également d'autres espèces que l'on croit être indigènes dans les Grands Lacs, qui sont malgré tout des envahisseurs. La plupart des gens pensent, par exemple, que l'éperlan fait partie de l'écosystème des Grands Lacs. Or, il a été introduit dans le bassin versant du lac Michigan par des pêcheurs sportifs et il s'est répandu en aval dans le lac Michigan. Vers le milieu du XX^e siècle, il était présent dans l'ensemble des Grands Lacs. Il est important également de noter que si l'éperlan est une composante majeure du régime alimentaire d'un certain nombre d'importantes espèces de prédateurs, il est lui-même un prédateur et se nourrit des oeufs et des larves des poissons indigènes. Il contient aussi de la thiaminase. C'est également une espèce commerciale. Dans le lac Érié, le quota de prises de ce type de poisson est fixé à 15 millions de livres par an. Malheureusement, comme c'est le cas de beaucoup d'espèces envahissantes, il ne se vend pas à un prix très intéressant. Actuellement, on peut l'acheter à 23 ¢ la livre sur le quai. Vu le prix du carburant, ce n'est pas un tarif très intéressant pour les pêcheurs qui ont un quota réduit ou moyen. La pêche à l'éperlan n'est rentable que pour les pêcheurs qui disposent d'un quota très élevé. Ces dernières années, lorsque la pêche a atteint ses niveaux les plus élevés, les quotas n'ont pas été tout à fait remplis à la moitié. La plupart des éperlans sont expédiés avant transformation en Chine.

Nous avons parlé des moules. Tim a parlé de la septicémie hémorragique virale. Il s'agit d'un virus qui a été apporté dans les Grands Lacs par les navires de transport et qui a causé et continue de causer d'importants dégâts. Mais d'autres dangers nous menacent.

Tout le monde parle actuellement de la carpe asiatique. Les espèces exotiques sont régulièrement au centre des discussions du Comité canadien de conseillers pour la Commission des pêches des Grands Lacs dont j'ai le plaisir d'être le vice-président. Je peux vous dire que toutes les réunions des conseillers et de la commission plénière sont dominées par l'étude de ces espèces.

•(1555)

Le lac Érié constituerait clairement un habitat idéal pour ces espèces si elles parviennent à se frayer un chemin dans les Grands Lacs. C'est également du lac Érié que provient 85 p. 100 de la valeur au débarquement de la pêche commerciale en Ontario. Le doré et la perchaude sont vendus plus de 2 \$ la livre sur le quai. La dernière fois que j'ai parlé à un représentant des opérations commerciales dans le Mississippi où l'on pêche ces poissons, j'ai appris qu'ils se vendaient 14 ¢ la livre. Si ces menaces se concrétisent et ont les conséquences que nous prévoyons, nos activités de pêche ne seront plus économiquement viables. C'est, à tout le moins, un risque très réel qui doit être vraiment pris au sérieux.

Nous sommes très contents des mesures qui ont été prises officiellement en Ontario pour contrer cette menace. Ceux d'entre vous qui connaissent la pêche commerciale savent qu'il arrive souvent que les pêcheurs et les agents de contrôle de la pêche ne soient pas d'accord. Il est rare d'entendre un représentant de l'industrie de la pêche commerciale dire du bien de ces gendarmes de la pêche. Mais ils ont été très bons en Ontario dans le cas de la carpe asiatique. Ils ont été proactifs. Ils ont bien défendu ce dossier.

Les agents du MRN ont reconnu qu'il était nécessaire de s'adresser à l'Agence des services frontaliers du Canada et de communiquer avec les agents à la frontière. Ils ont collaboré avec le ministère des Transports de l'Ontario afin d'informer les inspecteurs routiers au sujet des vérifications à faire dans les marchandises transportées. D'après moi, c'est ce qui a permis plusieurs interceptions à la frontière ainsi que le dépôt d'accusations très médiatisées et l'application d'amendes très fortes.

Ce qui est triste dans tout cela, c'est l'incapacité de nos amis au sud de la frontière d'appliquer leurs propres lois. Cela m'amène à vous présenter un deuxième conseil ou une autre demande. Aux États-Unis d'Amérique, la Lacey Act stipule très clairement que le transport de ces espèces vivantes d'un État à l'autre est illégal et soumis à d'importantes pénalités. C'est en violation de la loi des États-Unis que ces poissons ont été transportés vivants et livrés à Sarnia ou Windsor. Pourtant, aucune accusation n'a été déposée en vertu de la Lacey Act.

Les États-Unis se sont montrés vraiment incapables d'appliquer leurs propres lois pour protéger les Grands Lacs et empêcher l'implantation de ces espèces chez nous. J'estime que le gouvernement du Canada devrait prendre une position ferme afin de défendre notre industrie de la pêche.

Je vais m'arrêter ici. Si vous avez des questions, je serai ravi d'y répondre.

•(1600)

Le président: Merci beaucoup, monsieur Meisenheimer.

Nous allons maintenant passer aux questions et je vais donner la parole à Mme Davidson.

Mme Patricia Davidson (Sarnia—Lambton, PCC): Merci beaucoup, monsieur le président.

Et merci aux personnes qui sont venues témoigner cet après-midi. C'est vraiment un plaisir de vous compter parmi nous.

Josiah et Leigha, soyez également les bienvenus. Nous sommes heureux que vous soyez ici pour appuyer votre papa et montrer l'intérêt que vous portez à l'entreprise familiale. C'est une entreprise établie depuis longtemps dans ma circonscription, une entreprise extrêmement importante pour l'économie de la région. C'est pourquoi, nous sommes contents que vous soyez ici.

Comme je l'ai dit un peu plus tôt, Peter, c'est mon collègue Dave Van Kesteren qui m'a donné votre nom. Il connaît très bien le secteur dans lequel vous oeuvrez, puisqu'il est député de la région de Wheatley. Il connaît bien le plus grand port de pêche d'eau douce.

Tim, je crois que vous nous avez ouvert les yeux lorsque vous nous avez raconté tout ce qui s'est passé depuis plusieurs années, soit 50 ou 60 ans, et lorsque vous nous avez parlé des défis auxquels vous êtes confrontés. Ceux d'entre nous qui vivent près des Grands Lacs ont entendu parler de ces problèmes, mais nous ne connaissons pas toujours les détails et nous ne savons pas toujours exactement dans quelle mesure les gens et les entreprises sont touchés. C'est bien que vous soyez ici pour nous en parler.

Vous avez parlé des différentes espèces de poisson — le cisco et la truite grise, l'esturgeon, le brochet et la perche ainsi que le corégone qui a disparu. Est-ce que le corégone a totalement disparu? Cette espèce ne revient-elle pas du tout?

M. Tim Purdy: La population de corégone est très forte actuellement dans le lac Huron.

Le cisco de lac a disparu et il revient lentement. Dans le nord du lac Huron, le cisco est revenu en si grand nombre qu'il a été réintroduit dans le système de quotas. On nous a imposé à nouveau un quota pour la pêche au cisco. Quand une espèce de poisson est réintroduite dans le système de quotas, c'est le signe que sa population est à la hausse.

Mme Patricia Davidson: J'ai été impressionnée de vous entendre parler de la clarté de l'eau. Vous avez dit qu'on pouvait voir le fond jusqu'à 75 pieds de profondeur.

Moi aussi, j'aime pêcher. Je connais le type d'habitat que fréquente le brochet. J'ai aussi beaucoup pêché le saumon dans le lac Huron.

Nous avons entendu Jake Van Rooyen, la semaine dernière, je crois. Il nous a dit que les poissons pêchés étaient plus petits. Pourtant, j'étais à la maison cette fin de semaine et j'ai appris que l'on avait pêché le plus gros saumon des 10 dernières années. Je ne sais pas si cette tendance se poursuit cette semaine au concours. Est-ce qu'on prévoit une augmentation de la taille des poissons?

M. Tim Purdy: J'ai entendu dire, en me rendant ici, hier, qu'ils avaient également pris deux très grosses perchaudes, les plus grosses depuis plusieurs années également.

Personnellement, je pense que tant que le gaspareau sera absent, le saumon restera un petit poisson. Nous avons remarqué que la truite grise a changé son alimentation depuis que le gaspareau a disparu. Désormais, la truite grise mange des ménés, des éperlans, des petits corégones. Elle mange beaucoup de malachigans et beaucoup de petites perches.

La truite grise a changé complètement de régime alimentaire et je pense que ce sera la même chose dans le cas du saumon. Pendant un certain temps, le gaspareau était leur principale source de nourriture. Je pense qu'ils reviendront et qu'ils augmenteront en taille au bout d'un certain temps, à mesure qu'ils changeront leur régime alimentaire et qu'ils s'y habitueront.

Je sais que lorsque les corégones ont changé leur régime alimentaire habituel à base de plancton — une variété que l'on appelle diporeia — et ont commencé à manger des moules zébrées, nous avons remarqué la présence de beaucoup de petits poissons pendant six ou huit ans. On n'attrapait que des petits poissons.

Nous nous sommes plaints à ce sujet au ministère des Richesses naturelles. C'était pour nous une source de préoccupation. Il fallait qu'un corégone pêché au filet-trappe fasse 17 pouces de long. Dans les années 1990, un corégone de 17 ou 18 pouces était un poisson d'environ quatre ans. Il y a quatre ou cinq ans, c'était un poisson de sept ou huit ans. Les poissons grandissaient plus lentement à cause du changement de leur régime alimentaire.

• (1605)

Mme Patricia Davidson: Il y a donc eu des changements en termes d'espèces pêchées et sur le plan de la croissance des poissons. Il y a également eu des changements depuis 50 ou 60 ans dans les différentes espèces envahissantes.

D'après vous, quel sera l'impact de la carpe asiatique? Pensez-vous que l'on sera en mesure de gérer plus ou moins cette invasion dans quelques années? Ou pensez-vous au contraire que la carpe asiatique aura un effet tout à fait dévastateur?

M. Tim Purdy: Je pense que personne ne le sait vraiment, Pat, mais si l'on examine les secteurs où la carpe asiatique est présente, ainsi que la façon dont elle progresse dans un réseau hydrographique, on peut constater qu'elle ne laisse rien derrière elle. Selon moi, une fois que la carpe asiatique se sera introduite dans les Grands Lacs et qu'elle aura commencé à se reproduire, elle y trouvera toutes les conditions qui lui conviennent. Peter pourra probablement vous parler mieux que moi des différents types de nourriture qu'elle aime, mais tout ce qu'elle préfère s'y trouve en abondance.

Je crois personnellement que cette espèce envahira totalement les Grands Lacs. Certaines pêches continueront sans doute à survivre dans certains endroits, mais je pense que ce sera des exceptions...

Je crois vraiment qu'une fois qu'elles arriveront dans les Grands Lacs et qu'elles commenceront à se reproduire, ce sera la catastrophe. Et je pense que tout ira très vite.

Mme Patricia Davidson: Pouvez-vous nous donner d'autres informations, Peter et peut-être nous parler aussi du lac Érié qui, selon vous, serait l'environnement idéal pour elles?

M. Peter Meisenheimer: Certainement. D'après moi, ce qui s'est passé dans le bassin hydrographique du Mississippi illustre très bien la réalité de ces poissons. Je crois que 9 poissons sur 10 observés dans certains secteurs sont des carpes asiatiques. Les espèces indigènes ont toutes disparu. Elles n'existent plus.

Les carpes asiatiques sont essentiellement sensibles à trois facteurs limitants. Le premier est la source de nourriture. Ce sont des poissons filtreurs. Elles ont besoin de plancton. Elles se nourrissent de la même manière que la grande baleine bleue. Elles se déplacent la gueule ouverte et mangent tout ce qui se trouve en suspension dans l'eau. Elles mangent des végétaux, des petites algues, du plancton, des larves de poisson, des oeufs de poisson flottant dans l'eau — elles mangent absolument de tout.

À ce titre, elles seront peut-être en concurrence avec les moules zébrées et quagga dans certains secteurs des Grands Lacs. Mais dans des endroits comme la baie de Saginaw qui sont des grands producteurs de perchaude et de perche — et autrefois de cisco de lac quand il y en avait beaucoup, comme dans le lac Huron. Mais le bassin ouest du lac Érié, qui est l'aire d'alevinage des jeunes poissons du lac Érié, serait un habitat idéal pour elles. Il y a beaucoup d'environnements semblables, en particulier dans le lac Érié. Mais il y a aussi beaucoup d'autres habitats dans tous les Grands Lacs où les carpes asiatiques se développeraient très bien.

Le deuxième facteur limitant est la température. Ces espèces asiatiques, si elles s'introduisent dans les eaux canadiennes, pour-

raient survivre jusqu'à 60 degrés nord. Elles se sont adaptées aux conditions tempérées et subtropicales. Beaucoup de gens pensent que les carpes asiatiques ont besoin de vivre dans des eaux chaudes. Ce n'est pas le cas.

Troisièmement, elles ont besoin de cours d'eau d'une longueur indéterminée, mais d'un écoulement continu suffisant sur une certaine distance afin que leurs oeufs puissent rester en suspension. Aussi, selon la température, cela peut représenter de 80 à 120 kilomètres, d'après ce que l'on m'a dit. Cependant, elles vivent en Asie dans des cours d'eau qui n'ont pas cette longueur. Par conséquent, ce n'est pas une règle absolue. Nous ne savons pas exactement quels sont leurs besoins.

Une des raisons pour lesquelles le lac Érié est surtout menacé, est que son bassin ouest réunit sans aucun doute toutes les conditions. Le réseau hydrographique de la rivière Maumee et éventuellement celui des rivières Sainte-Claire et Detroit ont la longueur appropriée et la productivité suffisante. Les températures sont idéales et les carpes asiatiques se développeront à merveille et élimineront notre pêche si elles parviennent à pénétrer dans nos eaux.

• (1610)

Mme Patricia Davidson: Merci beaucoup.

Je crois que j'ai utilisé tout mon temps.

M. Peter Meisenheimer: Me permettez-vous de parler brièvement du saumon?

Le président: Nous devons poursuivre, monsieur Meisenheimer.

Monsieur Chisholm, s'il vous plaît.

M. Robert Chisholm (Dartmouth—Cole Harbour, NPD): Merci beaucoup.

Monsieur Meisenheimer, nous vous poserons une question qui vous permettra de vous exprimer.

J'aimerais tout d'abord m'adresser à la famille Purdy et leur dire qu'ils ont fait la preuve de leur résistance. Voilà une famille qui est en activité dans la baie de Samia depuis plus de 100 ans, dans une industrie qui a connu des moments difficiles. Je vous félicite pour cela et j'espère que vos enfants prennent de la graine, car ils auront fort à faire pour se montrer à la hauteur.

Je connais surtout l'industrie de la pêche de la côte Est, en Nouvelle-Écosse, et j'ai le plaisir de représenter une localité qui vit de la pêche depuis 500 ans. Par conséquent, je connais un peu le milieu, la force morale et le type de caractère des gens qui l'habitent. J'aurais certainement grand plaisir à rendre visite aux Purdy afin de mieux connaître leur activité.

J'aimerais vous demander, compte tenu des défis que vous avez dû relever, des défis importants... Lundi, nous avons entendu des représentants du secteur des pêches de la baie Géorgienne et nous avons parlé de la lamproie marine, d'autres espèces, et des études et des efforts qui ont été entrepris afin de lutter contre ces espèces envahissantes. Je me demande si vous pourriez nous parler de votre approche à l'égard des sciences et des rapports que vous avez eus avec les scientifiques du MPO, ainsi qu'avec tous les intervenants qui collaborent avec vous afin d'appliquer des stratégies d'atténuation.

M. Peter Meisenheimer: Beaucoup d'études sont consacrées à tous ces phénomènes. Nous collaborons activement en ce moment avec le bureau de la lamproie marine qui est situé à Sault Ste. Marie. Ce bureau travaille avec les pêcheurs commerciaux du lac Érié pour commencer — il travaillera plus tard avec d'autres pêcheurs — afin de leur fournir des données de base sur l'état de la population de lamproie. D'après leurs propres études, il semble que ces espèces soient plus abondantes et plus répandues qu'on le croyait. Les pêcheurs commerciaux constituent un des groupes indicateurs qui surveillent le lac en permanence. Par conséquent, nos pêcheurs collaborent activement en première ligne.

Par ailleurs, notre industrie fait partie du Réseau canadien de recherche sur la pêche — j'en suis le vice-président. Nous collaborons avec des universitaires de tout le pays pour étudier ces types de questions. J'ai pris part au processus continu d'évaluation du risque concernant la carpe asiatique, processus dirigé par Becky Cudmore et Nick Mandrak. Je ne sais pas s'ils sont venus témoigner. Il y a aussi le Centre canadien des eaux intérieures à Burlington qui participe à un processus international d'évaluation du risque avec les États-Unis. J'ai donc assisté à leurs travaux et participé avec eux au cadrage et à la collecte de données.

Nous avons de nombreux sujets de préoccupation. Il est très difficile, lorsqu'on étudie un élément de l'écosystème, de séparer les différents éléments et de les étudier isolément. Par exemple, on découvre soudainement en ce moment dans le lac Érié la présence de toutes ces lamproies qui ne devraient pas être là. Le lac a été traité deux fois, de fond en comble, et tous les cours d'eau au moins une fois. Les lamproies devraient avoir été éliminées. On peut donc se demander d'où elles proviennent. Il est clair qu'elles frayent dans un secteur qui nous a échappé.

Une des questions qui nous préoccupent, questions que nous leur avons également posées... Depuis quelques années, on travaille plutôt énergiquement à la restauration des frayères d'esturgeons dans la rivière Detroit. Est-on sûr de ne pas avoir créé un habitat propice au fraie des lamproies? On nous dit que l'objectif était d'éliminer cette possibilité, mais il se passe visiblement quelque chose. C'est une question d'habitat.

• (1615)

M. Robert Chisholm: Permettez-moi de poursuivre un peu sur le même sujet.

Le gouvernement propose de modifier la Loi sur les pêches, en particulier la définition d'habitat du poisson et il impose par ailleurs des compressions au MPO. Cela nous inquiète, en particulier parce que certaines définitions seront très précises au niveau des critères permettant de déterminer ce qui est jugé nocif. Il faut identifier le poisson et nous considérons que l'écosystème est très compliqué. C'est pourquoi, nous avons certaines inquiétudes.

Je me demande si vous avez, l'un ou l'autre d'entre vous, des commentaires à faire au sujet de ces modifications. D'après vous, quelles seront ces modifications et pensez-vous que nous sommes justifiés d'avoir certaines inquiétudes au sujet des conséquences des modifications proposées?

M. Peter Meisenheimer: Je vais vous donner un exemple de quelques questions qui nous préoccupent vraiment en Ontario. Ces questions touchent aussi bien les espèces exotiques que les espèces en voie de disparition. C'est un vaste fourre-tout.

Nous avons eu de grandes difficultés à faire appliquer le règlement sur l'habitat du poisson et les évaluations environnementales dans le cas des aménagements hydroélectriques et, plus récemment, dans le cas des projets de création de parcs éoliens en zone extracôtière,

installations que je qualifierais d'intensives et d'envergure industrielle. Si toutes ces propositions avaient été approuvées, des centaines de turbines auraient été érigées dans le bassin ouest du lac Érié qui est l'aire d'alevinage de la plus importante pêcherie de la province.

En vertu de la loi provinciale, il nous incombe semble-t-il de prouver l'existence d'un problème. Nous disposons d'un outil extrêmement efficace sur le plan des relations publiques et au niveau politique. Il s'agit du règlement sur l'habitat du poisson et nous nous sommes allègrement servis de cet outil. En fin de compte, à l'exception d'un très petit nombre de turbines installées dans les environs de Kingston, le projet a été mis en veilleuse. Cependant, nous avons des inquiétudes. Nous ignorons quelle sera la nature ultime des modifications et nous sommes inquiets. Nous n'aimons pas cette situation.

Le programme hydroélectrique de l'Ontario est assez agressif. Ma famille est liée à Ontario Hydro. J'ai grandi avec cette compagnie et je dois dire avec un certain regret que l'OPG, l'Ontario Power Generation, organisme qui a succédé à Ontario Hydro, n'est pas une entreprise écologique. Peu importe leur fonctionnement et leur conception, les turbines tuent le poisson, les barrages bloquent leur passage, les retenues d'eau gâchent le paysage. Il est absurde de qualifier de verte l'énergie ainsi produite. Malgré tout, cette entreprise est énorme, très puissante et très difficile à combattre. Ce serait terrible de perdre les outils dont nous disposons pour contrer les promoteurs de tels projets. Par conséquent, nous regardons tout cela de très près.

Le président: Merci.

Monsieur Leef.

M. Ryan Leef (Yukon, PCC): Merci, monsieur le président.

Monsieur Purdy, c'est formidable d'avoir amené votre famille. Pour ma part, c'est la première fois que je vois un témoin accompagné de sa famille. Je pense qu'il est très important pour nous et pour les Canadiens de voir les personnes qui subiront les conséquences des problèmes que nous étudions. Merci d'être venus en famille et bienvenue.

Monsieur Meisenheimer, j'avais l'intention de poursuivre sur la question de la modification de l'habitat. Supposons que nous demandions aux biologistes, aux scientifiques et aux personnes chargées de l'application des règlements, comme vous l'avez mentionné, de consacrer plus d'efforts aux problèmes en provenance des États-Unis — j'aborderai dans quelques instants les mesures d'application et les perspectives canadiennes. Ne pensez-vous pas qu'il serait plus efficace de concentrer les ressources humaines et financières, les énergies scientifiques et biologiques que nous avons à notre disposition, à l'étude des grands projets plutôt que de les diluer en les répartissant entre plusieurs petits projets?

• (1620)

M. Peter Meisenheimer: C'est possible. En revanche, le problème causé par la lamproie dans le lac Érié vient du fait que nous ne savons absolument pas d'où elle provient. J'ai du mal à voir comment on pourrait répondre à cette question en concentrant nos efforts sur les grands projets. Il est clair que ces lamproies ont trouvé un habitat quelque part. Cet habitat est peut-être la conséquence indésirable d'un projet de construction. Il est peut-être lié à la moule zébrée. Il y a peut-être de nombreuses causes différentes. Nous devons entreprendre des recherches scientifiques sur place pour essayer de comprendre ce phénomène car s'il persiste et se reproduit dans d'autres lacs, nous ferons face à un réel problème.

Dans l'état actuel des choses, je crois que la contribution canadienne au contrôle de la lamproie par l'intermédiaire de la Commission des pêches des Grands Lacs s'élève à environ 8,5 millions de dollars par an. Est-ce suffisant? Je pense que nous avons demandé 11,5 millions de dollars ou un montant approchant.

M. Ryan Leef: Vous aviez besoin de 3 millions de dollars supplémentaires expressément pour le contrôle de la lamproie.

M. Peter Meisenheimer: C'est exact, mais je dis que dans de telles conditions, on risque de perdre de vue ce qui se passe sur le terrain si l'on concentre nos efforts sur les grands projets.

On peut s'intéresser à tout ce qui est arrivé à beaucoup d'espèces originaires des Grands Lacs. Par exemple, le saumon de l'Atlantique était une espèce indigène du lac Ontario. On peut se demander ce qui est arrivé au saumon de l'Atlantique. La question est intéressante. Si l'on analyse rétrospectivement l'évolution des populations de saumon, il devient très clair qu'il n'y a pas eu une cause unique, mais plutôt une accumulation d'éléments. Il y a eu la construction de plusieurs barrages et le dynamitage d'une rivière. Tous ces éléments ont entraîné une masse critique de changements qui s'est avérée fatale à l'écosystème.

Dans la perspective de notre industrie, nous nous intéressons à la production de la perchaude dans le secteur sud du lac Huron et dans le lac Érié. De nombreux endroits différents, certains assez petits, d'autres beaucoup plus grands, contribuent à l'ensemble de cette production.

Je crains les conséquences. Je vous dirais franchement que je n'ai pas suffisamment de données pour savoir où tout cela va nous mener. Il est certain que la Loi sur les pêches pourrait être modifiée. Je ne dirais pas le contraire. Mais je m'inquiète de toute tentative de modifier la réglementation concernant l'habitat du poisson. Les poissons ne voient pas tous le jour en grande quantité et au même endroit. Ils naissent un peu partout dans différents bassins versants et dans de nombreux petits récifs. Je m'inquiète vraiment qu'ils soient laissés pour compte par un programme axé uniquement sur les projets de grande envergure.

M. Ryan Leef: Merci.

Monsieur Purdy, combien d'autres entreprises sont en activité dans la région de Sarnia?

M. Tim Purdy: Nous sommes la seule entreprise commerciale dans la région de Sarnia. En hiver, selon l'état de la glace et les autres conditions météorologiques, si le vent souffle beaucoup de l'ouest et du sud-ouest et si la glace est dangereuse en février, cinq ou six de nos bateaux peuvent sortir pour pêcher au large de Sarnia. Si le vent souffle du nord avec force, poussant toute la glace vers Sarnia, alors nous partons de Goderich. Tout dépend de la glace.

À l'heure actuelle, nous sommes la seule entreprise à pratiquer la pêche au filet-trappe dans le secteur sud du lac Huron. Il y a une autre entreprise qui pratique le même type de pêche à l'extrémité nord, dans la baie Géorgienne. Dans le cas de la pêche au filet maillant, je pense que l'on compte environ huit différents permis dans cette région.

M. Ryan Leef: Combien de personnes employez-vous dans ce secteur?

M. Tim Purdy: L'évolution de la situation économique nous a amenés à changer de façon de faire. Dans les années 1990, lorsque le taux de change nous permettait d'obtenir 60 ¢ de plus par dollar, nous expédions presque l'ensemble de notre pêche aux États-Unis. C'était plus rentable pour nous, mais lorsque le taux de change a diminué, nous avons modifié nos méthodes de vente du poisson.

Nous avons créé deux restaurants. Nous avons un restaurant sur le quai à Sarnia et nous en avons un autre à Grand Bend. Plutôt que de vendre notre poisson à un tiers et lui laisser le soin d'en tirer profit, nous essayons de transformer nous-mêmes notre produit et d'en accroître ainsi la valeur.

Nous avons deux restaurants et neuf bateaux de pêche. Bien sûr, tous nos bateaux ne sortent pas en même temps, mais nous avons environ 45 employés.

• (1625)

M. Ryan Leef: Par conséquent, l'impact serait notable sur votre région et sur votre entreprise.

Est-ce qu'il y a une autre association ou est-ce que votre entreprise familiale est la seule à faire face à cette situation dans la région de Sarnia?

M. Tim Purdy: Nous sommes membres de l'Ontario Commercial Fisheries Association et nous abordons toutes ces questions ensemble avec l'association.

M. Ryan Leef: Est-ce que ces inquiétudes sont partagées par les autres membres de l'association?

M. Tim Purdy: Tout à fait. Les membres sont très inquiets. Plus on remonte vers le nord du lac Huron, plus la lamproie cause des dommages. Les lamproies sont encore présentes dans le sud du lac Huron. En hiver, il nous arrive d'en trouver trois ou quatre parmi le poisson qu'on pêche, mais au nord du lac Huron, les pêcheurs qui jettent leurs filets au large de l'île Manitoulin en comptent 70 ou 80 par jour. Il y a une grande aire d'alevinage à l'embouchure de la rivière St. Mary's, à Saut Ste. Marie.

M. Ryan Leef: Merci, monsieur le président.

Le président: Merci, monsieur Leef.

Monsieur MacAulay.

L'hon. Lawrence MacAulay (Cardigan, Lib.): Merci, monsieur le président.

Monsieur Purdy et monsieur Meisenheimer, bienvenue au comité. Peter, c'est un plaisir de vous retrouver.

Mais tout d'abord, Tim, je suis impressionné de constater que vous avez amené Leigha et Josiah ici avec vous. Le travail que vous faites met parfois la famille à rude épreuve et vous avez montré que vous êtes non seulement un bon homme d'affaires, mais également un bon père de famille. Cela fait plaisir à voir; je ne saurais trop le souligner.

Vous avez dit que les ventes de poisson vivant — il ne s'agit pas ici des espèces envahissantes — ont beaucoup évolué au fil des années et que vous avez pratiquement perdu ce marché. Que s'est-il passé?

M. Tim Purdy: L'épidémie de SHV a anéanti notre industrie du poisson vivant, car il était interdit de transporter du poisson d'un cours d'eau à un autre. Nous avons été durement touchés, au point de détruire notre activité de pêche au poisson vivant. Le secteur de l'appât a beaucoup souffert, puisque son activité consistait à attraper ces poissons dans un lac et à les transporter vers un autre lac.

Peter pourrait vous parler des limites. Je pense que la 401 était une d'entre elles.

L'hon. Lawrence MacAulay: Mais, bien entendu, c'est exactement ce que font les espèces envahissantes. Les autorités ne voulaient pas que vous transportiez de l'eau et du poisson d'un endroit à un autre...

M. Tim Purdy: Exactement; c'était interdit.

L'hon. Lawrence MacAulay: ... il est difficile de ne pas approuver une telle mesure, mais cela fait mal.

M. Tim Purdy: On disait que le poisson et même l'eau pouvaient transporter le virus; et même un canard dans ses plumes.

L'hon. Lawrence MacAulay: C'est exact, le virus peut se propager de cette manière.

Vous avez aussi parlé de la carpe asiatique et du poisson tête-de-serpent et des conséquences dévastatrices que ces deux espèces auraient sur votre pêche. Vous avez parlé de barrières électriques et de barrages, précisant je crois qu'un financement modeste permettrait d'éviter une catastrophe à plus long terme. J'aimerais vous demander votre point de vue tout d'abord sur la barrière électrique et le barrage, ainsi que sur la nécessité d'accroître le financement.

M. Tim Purdy: Le barrage, je n'y crois pas beaucoup. Personnellement, je ne l'ai pas vu. J'ai lu des comptes rendus au sujet du barrage et j'ai parlé à des gens qui y ont travaillé. Je ne suis pas certain de son efficacité. J'ai parlé à des gens qui travaillent sur ce barrage. Ils m'ont dit que la carpe asiatique ne pourrait pas le franchir. Il faut savoir que ces gens-là ne gagnent pas leur vie à la pêche, mais en travaillant sur ce barrage. Quant à moi, mon gagne-pain serait protégé si l'on pouvait empêcher les carpes asiatiques de passer. Je suppose que...

L'hon. Lawrence MacAulay: Ce que vous dites, Tim, c'est que vous n'avez sans doute pas la réponse, mais qu'il serait utile de la connaître afin de s'assurer de bloquer le passage de ces poissons.

M. Tim Purdy: Oui et j'espère que ce ne sera pas trop tard. Je suis très inquiet.

L'hon. Lawrence MacAulay: Oui, j'espère moi aussi que ce ne sera pas trop tard.

Peter, je n'oserais pas parler d'étude à Tim, vu le point de vue qu'il en a, mais je crois qu'il existe une étude réalisée aux États-Unis indiquant que l'impact des espèces envahissantes varie de 180 à 800 millions de dollars par an. Est-ce qu'une partie de cette étude a été effectuée du côté canadien?

• (1630)

M. Peter Meisenheimer: C'est parfois très difficile à déterminer. L'Army Corps of Engineers et l'organisation qui regroupe des représentants des divers gouvernements et des maires du côté américain — organisme dont j'ai oublié le sigle — viennent tout juste de commander une étude qui n'inclut aucune des statistiques canadiennes. Par conséquent, je ne suis pas certain que les chiffres avancés tiennent compte de la situation globale.

D'autres évaluations avancent des chiffres beaucoup plus élevés pour les impacts annuels. À mon avis, il est un peu futile d'essayer de chiffrer ces impacts.

Cela représente beaucoup d'argent pour nous. Du point de vue de notre industrie, les espèces envahissantes ont clairement eu des conséquences graves sur la viabilité de notre industrie depuis 50 ou 75 ans.

L'hon. Lawrence MacAulay: En vous écoutant, je me dis que vous ne seriez pas opposé à la réalisation d'un examen environnemental avant la mise en oeuvre des projets.

Par ailleurs, avant de vous laisser la parole, j'aimerais vous demander — puisque mon temps de parole est limité et je n'aurai peut-être pas le temps de vous poser d'autres questions... Le projet de loi d'exécution du budget pourrait apporter des modifications à la Loi sur les pêches en ce qui a trait à la possession, l'importation, l'exportation et la remise en liberté d'espèces envahissantes.

Avez-vous des recommandations à formuler au comité? Nous avons entendu beaucoup de points de vue différents sur l'invasion de ces espèces. Il y a sans doute un peu de vrai dans tout cela. On nous dit qu'elles sont éliminées dans les toilettes et qu'elles se retrouvent ensuite dans les cours d'eau. Pouvez-vous indiquer au comité quel serait le type de réglementation qu'il faudrait mettre en place pour s'assurer que ces espèces ne soient pas importées au pays?

M. Peter Meisenheimer: Je suis un grand partisan de la gestion du risque pour régler les problèmes qui se présentent dans le secteur des pêches de manière générale, dans la mesure où il s'agit d'un processus totalement ouvert, transparent et qui rende compte aux parties intéressées. Je pense que ce type d'approche permettrait de régler de manière très productive ce problème particulier. Par exemple, je ne vois aucune raison crédible d'autoriser qui que ce soit à importer au Canada un poisson tête-de-serpent vivant.

L'hon. Lawrence MacAulay: Mais est-ce que cela se fait?

M. Peter Meisenheimer: Peut-être.

L'hon. Lawrence MacAulay: Peut-on faire quelque chose pour arrêter de tels agissements?

M. Peter Meisenheimer: La frontière est très poreuse. C'est très difficile. Lorsque nous traitons le dossier de la carpe asiatique, des représentants du ministère des Richesses naturelles ont pris contact avec des fonctionnaires de l'Agence des services frontaliers du Canada. On m'a dit que ces derniers les ont remerciés mille fois. Ils n'avaient rien. Ils ne comprenaient pas le problème. Ils n'avaient aucune idée de la technologie utilisée pour transporter ces poissons. Ils ne savaient pas comment les identifier. Beaucoup de poissons sont transportés légalement dans les mêmes camions citernes que ceux qui servent à transporter la carpe asiatique.

Ces espèces comme la tête-de-serpent ne sont pas nécessairement importées au Canada principalement pour la consommation, sur ces marchés de Markham et du nord de Toronto où l'on trouve des poissons vivants. Ils intéressent également les amateurs de poissons d'aquarium. Le problème est que ces poissons deviennent énormes. Les gens les aiment quand ils sont petits, mais quand ils deviennent gros, ils ne sont plus aussi intéressants. Il est assez clair que certaines espèces exotiques qui pullulent actuellement aux États-Unis ont été importées par les amateurs de poissons d'aquarium sans qu'aucun permis ne soit exigé.

L'hon. Lawrence MacAulay: Ne pensez-vous pas, Peter, que c'est l'éducation qui fait défaut ici? En réalité, je ne pense pas que la société en général ait la volonté de détruire l'environnement, mais les gens ne réalisent pas le mal qu'ils font en important ces espèces.

M. Peter Meisenheimer: C'est vrai jusqu'à un certain point. Je pense que l'on connaissait très clairement le comportement de la carpe asiatique lorsqu'on l'a importée aux États-Unis. On a importé cette espèce dans le but délibéré de nettoyer des eaux riches en nutriments parce qu'elles étaient polluées, en partie par les activités de l'aquaculture et de l'agriculture. Ces poissons ont été volontairement mis en liberté par des gens qui savaient pertinemment qu'ils se répandraient dans l'environnement et filtreraient l'eau pour la purifier. Personne ne s'est soucié des conséquences. On n'a pas poussé la réflexion jusque là.

Certains habitants de l'Arkansas et d'autres États du sud des États-Unis ont fait circuler énormément d'idées révisionnistes au sujet de ces espèces. Des organismes nationaux des États-Unis ont délibérément lâché ces poissons dans les bayous pour les nettoyer. Ce n'était une surprise pour personne que ces carpes asiatiques soient lâchées dans ces eaux.

L'hon. Lawrence MacAulay: Je suis désolé, on m'a coupé.

M. Peter Meisenheimer: Est-ce que j'ai utilisé tout votre temps de parole?

L'hon. Lawrence MacAulay: Non. C'est très bien. C'est important pour nous de connaître ces détails.

Le président: Merci beaucoup.

Nous allons maintenant passer au tour de cinq minutes et c'est M. Donnelly qui va commencer.

• (1635)

M. Fin Donnelly (New Westminster—Coquitlam, NPD): Merci, monsieur le président.

Je souhaite la bienvenue à nos témoins. Je remercie la famille Purdy pour son témoignage passionné et je remercie aussi M. Meisenheimer.

Je vais commencer par M. Purdy. Vous avez mentionné que le secteur des transports joue vraiment un rôle central. Un peu plus tôt cette semaine, lundi, on nous a parlé, dans le cadre des travaux de notre comité permanent, des changements que les États-Unis vont apporter à la loi. Je me demande si vous avez eu connaissance de ces ébauches, si vous êtes au courant et si vous pensez que ces changements vont assez loin pour le côté américain et s'il existe un lien avec le transport au Canada que vous pourriez recommander à notre comité d'examiner ou si vous avez d'autres suggestions ou recommandations à faire à ce sujet.

M. Tim Purdy: Je dois avouer que je n'ai pas entendu parler de ces éléments auxquels vous faites allusion. Il y a 10 ou 12 ans, je représentais le secteur de la pêche au CCMC. À l'époque, on parlait de différentes espèces transportées par les cargos dans leurs eaux de ballast. J'assistais aux réunions et j'écoutais les intervenants, mais je n'ai pas entendu parler récemment des changements que vous avez mentionnés. Désolé.

M. Fin Donnelly: Pensez-vous cependant que cette question est probablement un des aspects — je m'inspire ici de votre témoignage — les plus importants sur lesquels notre comité ou le gouvernement canadien devrait se pencher afin de régler le problème des espèces aquatiques envahissantes?

M. Tim Purdy: Tout à fait. Si l'on pouvait arrêter ces envahisseurs — je sais que vous connaissez probablement les chiffres mieux que moi — je ne sais pas combien on en dénombre chaque année... Si l'on pouvait au moins réduire la quantité des espèces, on aurait plus de chances d'éviter d'accueillir dans nos eaux la prochaine variété de moules zébrées ou une autre espèce envahissante dont nous ne connaissons pas l'impact à long terme.

M. Fin Donnelly: Très bien. Merci et bonne chance. J'aime la valeur ajoutée que vous apportez. C'est un excellent exemple qui devrait inspirer beaucoup de villages de pêcheurs au pays.

M. Tim Purdy: Venez nous voir et nous nous ferons un plaisir de vous offrir une dégustation.

Merci.

M. Fin Donnelly: Monsieur Meisenheimer, vous avez parlé dans votre témoignage de la nécessité de disposer de 3 millions de dollars supplémentaires par année au minimum pour l'application du programme de lutte contre la lamproie. Nous savons que la pêche dans les Grands Lacs est menacée par beaucoup d'autres espèces aquatiques envahissantes.

Nous avons également entendu parler des compressions au MPO. Le ministère fait face à des réductions budgétaires et ce sera difficile pour la science de la mer qui est un élément important, à mon avis,

pour venir à bout de ce problème. Je serais curieux de connaître vos commentaires à ce sujet, notamment sur les spécialistes de la mer ou sur les changements que l'on propose d'apporter à la Loi sur les pêches, en dehors de la demande d'augmentation des ressources qui me paraît être une suggestion évidente.

M. Peter Meisenheimer: Je pense qu'il serait judicieux de commencer par souligner ce qui me paraît bon dans les modifications proposées, à savoir les dispositions concernant le jugement Larocque. Cela va permettre d'obtenir de petits montants d'argent qui seront consacrés à la recherche, grâce à des formules appliquées autrefois, mais qui ne le sont plus désormais.

D'un autre côté, notre industrie ontarienne a investi des centaines de milliers de dollars dans la recherche primaire au cours des dernières années. Pour une petite industrie comme la nôtre, cela représente beaucoup d'argent. Nous avons prélevé auprès de nos membres un cent par livre de perche et de brochet pour une série de projets et 1 p. 100 de la valeur totale au débarquement pour financer des universitaires qui se consacrent à la recherche fondamentale. Je pense vraiment que le gouvernement aurait dû financer ces recherches, mais si nous ne les avons pas payées nous-mêmes, il ne se serait rien passé.

Lorsqu'on ne dispose pas de bonnes évaluations des stocks ni de bonnes analyses écologiques, les gestionnaires se montrent extrêmement peu enclins à prendre des risques. Ils n'accordent pas des quotas de pêche tant qu'ils ne sont pas certains. Par contre, plus ils sont informés, plus ils sont prêts à prendre des risques, car ils ont plus confiance dans les chiffres qu'ils utilisent.

Au cours des dernières années, nous avons assisté à un effet de spirale lorsque le risque perçu a échappé à tout contrôle dans les organismes de gestion de tout le pays, qu'ils soient provinciaux ou fédéraux. On entendait partout dire et répéter: « Nous sommes dans l'incertitude et nous ne voulons pas que le phénomène de la morue du Nord se reproduise ici. » Ce sont les mots que l'on entendait tout le temps. Si l'on demandait quel était le rapport de la morue du Nord avec la situation que l'on vivait, on nous répondait que l'on ne savait pas. Si l'on demandait à savoir ce qui s'était passé dans le cas de la morue du Nord, personne n'était capable de l'expliquer. C'est ce qui se produit lorsqu'on utilise une ressource en copropriété pour une activité économique. On est à la merci d'un exercice de gestion du risque qui met en jeu toutes sortes d'éléments qui échappent à notre contrôle.

Étant donné que les organismes publics ne font pas les recherches qui leur permettraient d'étayer leurs décisions afin qu'ils soient à l'aise avec celles-ci, c'est à nous de nous prendre en main et d'effectuer ces recherches nous-mêmes, à un moment où nous ne pouvons pas vraiment nous le permettre. Depuis quelques années, le climat économique est terriblement difficile pour nous. La plus grande et la plus ancienne entreprise de transformation du poisson de la province a fait faillite en 2009. Nous avons perdu des milliers d'emplois depuis 15 ans. Dans le lac Érié uniquement, le nombre de remorqueurs de pêche est passé de plus de 70 à moins de 50 depuis 2000. La situation est difficile. Nous en sommes arrivés au point où nous avons dit à nos membres que si nous ne faisons pas ces recherches, nous devrions fermer boutique.

L'idée de diminuer la recherche scientifique m'inquiète et ne me plaît pas du tout.

• (1640)

Le président: Merci beaucoup.

Monsieur Sopuck.

M. Robert Sopuck (Dauphin—Swan River—Marquette, PCC): Je reviens à ce que vous avez dit tout à l'heure au sujet des marchés de poissons vivants. Avez-vous bien dit dans votre témoignage au comité qu'il est possible de voir des carpes asiatiques vivantes sur un marché au poisson vivant de la région de Toronto?

M. Peter Meisenheimer: Non. Il n'y a pas si longtemps, c'était tout à fait possible. Il est clair que certains poissons arrêtés à la frontière il y a un an et demi étaient destinés au marché de poissons vivants de Toronto. Maintenant, tout le monde sait que c'est interdit.

Par ailleurs, je pense que tout le monde... peut-être pas tout le monde, mais certaines personnes savent où elles peuvent le faire. On dit que si les poissons arrivent vivants à la frontière, c'est que les transporteurs, pour assurer la fraîcheur des poissons, les gardent vivants jusqu'à ce qu'ils arrivent tout près de la frontière, après quoi ils vident l'eau des citernes. Ils n'ont tout simplement pas le droit de le faire, car ils contreviennent ainsi à la loi fédérale des États-Unis.

La raison pour laquelle ils procèdent ainsi, c'est que ces poissons sont incroyablement résistants. Le transporteur vide l'eau avant de passer la frontière et remplit à nouveau les citernes une fois de l'autre côté. Les poissons reprennent de la vigueur et en l'espace de 15 ou 20 minutes, ils nagent à nouveau. Ces poissons sont d'une résistance incroyable. Ensuite, ils sont livrés à Toronto...

On a arrêté le même transporteur à deux reprises. La première fois, il a payé une amende de 55 000 \$. Un an plus tard, il était arrêté à nouveau.

Le plus extraordinaire c'est que ces poissons sont vendus 14 ¢ la livre, comme je vous l'ai dit. C'est ce que le pêcheur du Mississippi reçoit sur le quai. Je trouve très difficile de comprendre pourquoi on se donne la peine de transporter ces poissons sur une aussi longue distance alors que le prix d'une carpe asiatique morte est si peu élevé. Ça défie l'imagination. Ça me laisse perplexe.

C'est pourquoi nous demandons l'adoption d'un protocole interdisant l'importation de ces poissons au pays s'ils n'ont pas été éviscérés. Une fois qu'ils ont été préparés, on est certain qu'ils sont morts.

M. Robert Sopuck: Bien.

Savez-vous si l'on a tenté de prendre contact avec les communautés qui consomment la carpe asiatique pour essayer de leur faire comprendre la gravité de la situation?

M. Peter Meisenheimer: Je ne peux pas vraiment me prononcer pour le ministère, mais je crois que cette démarche a été faite. C'est une initiative permanente, un dialogue avec ces communautés.

Ces poissons sont vendus sur les marchés de produits asiatiques qui approvisionnent la communauté asiatique de la région métropolitaine de Toronto. Ces marchés se trouvent essentiellement dans les secteurs de Newmarket et de Markham. Il y en a plusieurs. Ils font venir toutes sortes de produits. Ils vendent des anguilles et toutes sortes de choses.

C'est pourquoi le ministère entretient un dialogue permanent avec ces communautés. Il travaille directement en effet avec ces gens-là.

M. Robert Sopuck: Je suppose que l'on trouve de la carpe dans le lac Érié.

M. Peter Meisenheimer: Oui.

M. Robert Sopuck: La différence entre la carpe commune et la carpe asiatique tient-elle uniquement à leurs habitudes alimentaires? Les carpes asiatiques se nourrissent d'organismes pélagiques. Est-ce la grande différence?

La carpe commune semble s'être imposée dans de nombreux habitats de poissons. On peut dire qu'elle s'est frayée un chemin.

M. Peter Meisenheimer: En fait, la carpe commune a été extrêmement destructrice pour plusieurs espèces indigènes.

M. Robert Sopuck: Exact.

M. Peter Meisenheimer: La carpe a été extrêmement nuisible dans les habitats palustres, particulièrement pour des espèces comme le brochet. Plusieurs espèces indigènes...

La région d'Hamilton, de la baie de Burlington et des environs, a investi énormément d'argent dans l'élimination de la carpe de cette région appelée Cootes Paradise, simplement pour rétablir la population indigène que la carpe était en train de détruire.

C'est exact en effet que la carpe se nourrit sur le fond. Elle laboure tout et c'est comme cela qu'elle cause des dégâts. C'est très différent.

Même si la carpe argentée et la carpe à grosse tête sont les seules espèces de carpes asiatiques que l'on bloque à la frontière, il est important de rappeler qu'il y a deux autres types de carpes qui se nourrissent sur le fond. La première est la carpe de roseau et l'autre la carpe noire, qui mange des moules. On hésite beaucoup et on s'interroge à ce sujet, car on se demande si ces carpes pourraient manger des moules zébrées, puisqu'elles mangent des mollusques. Mais s'il s'avère qu'elles aiment les moules zébrées et qu'elles soient introduites dans les Grands Lacs, Seigneur, je crois qu'il faudrait se préparer à ouvrir de nouveaux marchés.

• (1645)

M. Robert Sopuck: La question de l'enzyme présente chez l'éperlan a soulevé mon attention. Dans la région d'où je viens, au Manitoba, l'éperlan a envahi le lac Winnipeg et est devenu le principal poisson fourrage de la perchaude. Il semble aussi que le brochet profite de la présence de l'éperlan.

Est-ce que le même phénomène se produit dans le lac Érié?

M. Peter Meisenheimer: Oui. En fait, il y a deux éléments. Tout d'abord, la thiaminase que l'on trouve chez l'éperlan n'est pas aussi toxique que la thiaminase... Il y a différents types de thiaminase. Chez l'éperlan, elle est un peu moins toxique que chez le gaspareau. Et la perchaude est une des espèces résistantes.

M. Robert Sopuck: Bon. Voilà l'explication.

M. Peter Meisenheimer: Ça l'explique en grande partie, mais pas totalement.

M. Robert Sopuck: Très bien.

Monsieur Purdy, je crois que la perche représente un pourcentage important des poissons pêchés dans le lac Érié. On en parle très peu tout au long de ces délibérations. Comment la perche a-t-elle survécu à ces décennies d'invasion d'espèces différentes?

M. Tim Purdy: Dans le lac Huron, les quotas de pêche ont en fait augmenté depuis 10 ou 15 ans. Au début des années 1990, les quotas de pêche étaient au plus bas pour différentes raisons; personne ne sait exactement pourquoi. Certains pêcheurs pensent que cela était dû à l'augmentation de la population de la truite grise. Je crois personnellement que c'est un phénomène cyclique et qu'il y a parfois de mauvaises années. Dans le cas de la perche, les stocks sont sensibles à des éléments comme la température en hiver et au printemps. Il y a eu quelques mauvaises années, mais depuis que le gaspneau a disparu, les stocks de perches ont vraiment bien augmenté.

On a parlé un peu plus tôt du passage à la frontière de cargaison de carpes asiatiques vivantes. Il y a seulement deux semaines et demie, un chargement de carpes asiatiques vivantes est arrivé à Sarnia. Elles étaient encore vivantes dans leur bassin quand elles sont arrivées.

M. Robert Sopuck: Bien. Merci beaucoup.

Le président: Merci beaucoup.

Monsieur Toone.

M. Philip Toone (Gaspésie—Îles-de-la-Madeleine, NPD): J'aimerais commencer par dire que je ne suis pour rien dans le retard que nous avons pris au début de la réunion d'aujourd'hui.

Des voix: Oh, oh!

M. Philip Toone: Je vous remercie de vos interventions. Je pense que vos exposés étaient vraiment éclairants.

J'ai été particulièrement intéressé, monsieur Meisenheimer, lorsque vous avez dit un peu plus tôt qu'il y a un peu de tiraillement entre les représentants du MPO et les pêcheurs locaux. Ils ne partagent pas nécessairement les mêmes opinions. C'est malheureusement très vrai.

Monsieur Purdy, votre témoignage est extrêmement précieux — votre famille, la longue histoire de votre entreprise et vos connaissances ont une valeur inestimable. Les collectivités locales et les pêcheurs ont en général une bonne compréhension de la situation, même si le MPO n'est pas du même avis. Bien sûr, le MPO doit tenir compte des contraintes que lui impose son approche préventive. Le ministère ne veut pas dépasser une certaine limite et cela peut se comprendre.

Ce que je retiens également de vos témoignages, c'est qu'il y a beaucoup de volatilité — les espèces qui peuplent les Grands Lacs évoluent de manière spectaculaire, en grande partie sous l'influence des espèces envahissantes. Ces bouleversements ne sont pas dus à la surpêche ni aux mesures prises pour gérer les stocks de poisson, mais aux espèces envahissantes qui les contraignent à réévaluer les quotas. Cela m'amène à vous demander ce qu'est une entreprise de pêche commerciale. Il n'est plus possible d'envisager une telle entreprise sur le long terme. Il faut toujours se limiter au court terme. D'après les exposés que j'ai entendus récemment, on parle d'une période de renouvellement d'environ 10 ans entre une activité commercialement viable aujourd'hui et une autre commercialement viable demain. C'est une période extrêmement courte. Il est très difficile pour des familles et des localités de survivre à ce type de transition.

Je vais revenir au fait que nous allons également parler de la modification des mesures de protection contenues dans la Loi sur les pêches. Article 35 — nous allons éliminer l'idée de protéger les habitats eux-mêmes. Il serait plutôt question de protéger les espèces à risque qui sont commercialement viables. Je me demande ce que cela signifie maintenant. Comment pouvons-nous savoir ce qui sera commercialement viable si la situation change tous les 10 ans? Le

dollar canadien varie d'année en année — à elles seules, ces variations peuvent avoir un impact sur les espèces commercialement viables.

Le MPO cessera de s'intéresser à l'évolution de l'ensemble des poissons. Il se concentrera uniquement sur les poissons commercialement viables. Comment savoir quelles seront les espèces de poisson commercialement viables dans 10 ans? Les collectivités locales peuvent-elles prédire ce genre de choses? Qui fera ces recherches scientifiques?

Avez-vous des commentaires à formuler à ce sujet?

• (1650)

M. Peter Meisenheimer: Voilà ce qui arrive quand on n'est pas nerveux dans ce genre de situation. Les questions tombent toujours sur moi.

Des voix: Oh, oh!

M. Tim Purdy: Je peux peut-être vous donner des idées.

M. Peter Meisenheimer: Nous croyons beaucoup dans une approche de gestion communément appelée prise de décisions structurée. Sur la côte Ouest, l'expression à la mode est évaluation de la stratégie de gestion. Autrefois, cela s'appelait analyse décisionnelle et gestion adaptative, mais il s'agit essentiellement de prendre des décisions à partir d'éléments qui ne sont pas clairement définis et disponibles, en tenant compte d'une évaluation du risque qui accompagne ces éléments dans le cadre du processus de décision de gestion.

Je serai assez direct. Une des raisons pour lesquelles cette approche ne s'est pas répandue à l'échelle nationale tient au fait que beaucoup de gens ayant un intérêt dans le processus politique entourant la gestion — je vous dirai franchement que ces gens-là sont aussi bien des élus que des fonctionnaires — aiment pouvoir travailler avec une telle approche. Ils ne souhaitent pas nécessairement que tout soit exposé. Ils veulent pouvoir travailler avec cette approche.

L'ancienne façon de faire les choses n'est pas un système qui a donné d'excellents résultats. Je suis certain que d'autres membres de l'industrie de la pêche commerciale ou d'autres représentants de la pêche commerciale des diverses régions du pays me traiteraient de fou et diraient qu'eux non plus n'aiment pas ce système.

Mais dans notre perspective, basée sur une certaine expérience, puisque nous avons été en mesure d'appliquer ce type d'approche dans le processus de prise de décisions international auquel nous devons nous soumettre dans certaines régions des Grands Lacs... Par exemple, la capture totale autorisée qui s'applique à la perche et à la perchaude dans le lac Érié est fixée selon un processus international et non pas par les autorités locales. Ces dernières participent au processus.

Cependant, nous sommes parvenus à ouvrir le nouveau processus de planification de la gestion aux parties intéressées de part et d'autre de la frontière, avec une facilitation totale des personnes compétentes. Nous allons proposer ce qui nous paraît être un plan de gestion s'appuyant sur de véritables données scientifiques, un plan totalement transparent que nos membres sont en mesure de comprendre.

Voilà le type d'approche. C'est la réponse que nous pouvons vous donner depuis notre perspective.

Le président: Merci beaucoup.

Monsieur Kamp.

M. Randy Kamp (Pitt Meadows—Maple Ridge—Mission, PCC): Merci, monsieur le président.

Je sais que mon collègue de Sault Ste. Marie souhaiterait poser des questions, mais j'aimerais prendre quelques instants pour vous remercier d'être venus. Votre témoignage a été utile. Mais avant que vous partiez, je voudrais éliminer tout malentendu en ce qui a trait aux changements proposés à la Loi sur les pêches. Vous en avez évoqué quelques-uns aujourd'hui.

L'interdiction demeure au coeur de la nouvelle orientation stratégique. Le texte se lit comme suit:

Il est interdit d'exploiter un ouvrage ou une entreprise ou d'exercer une activité entraînant des dommages sérieux à tout poisson visé par une pêche commerciale, récréative ou autochtone.

Par conséquent, l'obligation de prendre en compte la viabilité commerciale ne figure certainement pas dans le projet de loi... et ne s'applique pas non plus aux poissons dont dépend un certain type de pêche. La notion d'écosystème et d'interdépendance des habitats n'est pas évoquée par la loi.

Au début de la nouvelle Loi sur les pêches, la section des définitions précise ce qu'est un dommage sérieux:

la mort de tout poisson ou la modification permanente ou la destruction de son habitat sont considérées comme des dommages sérieux.

Par conséquent, il est faux de dire que la notion d'habitat ne figure plus dans la loi et que nous ne sommes plus intéressés à le protéger.

Je pense que vous serez rassurés, une fois que le débat se précisera et que certains faits deviendront plus évidents. En fait, si j'étais pêcheur commercial ou membre d'une association de pêche commerciale comme vous, monsieur Meisenheimer, je serais content de ces nouvelles dispositions ainsi que des nouveaux pouvoirs de réglementation des espèces envahissantes et de la capacité de conclure des ententes ayant force d'obligation avec des associations comme la vôtre. Il y a également d'autres éléments que vous trouverez intéressants.

Je voulais fournir ces précisions avant de donner la parole à M. Hayes.

• (1655)

M. Bryan Hayes (Sault Ste. Marie, PCC): Merci. Je dispose de trois minutes.

Est-ce que je peux poser une question à Leigha? C'est une question facile. As-tu déjà vu une lamproie accrochée à une truite?

M. Tim Purdy: C'est le type de poisson qu'utilise ton frère pour te faire peur.

Des voix: Oh, oh!

M. Tim Purdy: Elle embarque parfois sur les bateaux — moins souvent que son frère, mais ça lui arrive et son frère se sert des lamproies pour courir après elle et lui faire peur.

M. Bryan Hayes: Merci.

Tim, combien de fois avez-vous observé des lamproies collées sur une truite ou un autre type de poisson?

Deuxièmement, les lamproies se détachent d'elles-mêmes, bien entendu. Les cicatrices qu'elles laissent soulèvent beaucoup d'inquiétude. Est-ce que vous constatez beaucoup de cicatrices et avez-vous remarqué que la tendance a changé au cours des 10 dernières années?

M. Tim Purdy: Je pense que depuis 10 ans, on voit plus de lamproies qu'auparavant dans le secteur sud du lac Huron.

Quand on pêche en hiver, on se rend à environ 25 milles au nord de Sarnia, juste en plein milieu du lac. On se trouve donc pratiquement en face de Bayfield ou de Grand Bend, au beau milieu du lac, juste au niveau de la limite des eaux internationales, par 130 ou 150 pieds d'eau. Je dirais qu'en moyenne on en prend une ou deux par jour, parfois quatre ou cinq.

Je dirais qu'on en voit une vingtaine par semaine. La plupart d'entre elles tentent de se détacher quand elles arrivent à la hauteur du treuil. Parfois, elles tombent à ce moment-là. La plupart du temps, les pêcheurs les attrapent quand elles arrivent à cette hauteur-là.

Quant aux cicatrices, c'est difficile à dire. Dans le cas du corégone, la marque est évidente. On voit très bien l'endroit où la lamproie était accrochée, car une fois qu'elle est partie, elle laisse sur la peau du poisson une marque circulaire, sans toutefois abîmer la peau. Je ne sais pas si elle se détache parce qu'on tire dessus, mais plus on va dans le sud et moins on voit de lamproies.

Quand on pêche au filet-trappe, près du rivage, en face de Grand Bend ou au sud près de Sarnia, on trouve une lamproie à peu près toutes les deux ou trois semaines.

M. Bryan Hayes: Que faites-vous des lamproies que vous attrapez?

M. Tim Purdy: Autrefois, on les mettait dans du formaldéhyde et on les expédiait au Bureau de contrôle de la lamproie, à Sault Ste. Marie. Le financement ayant été supprimé pour la moitié sud, maintenant nous coupons les lamproies en deux. Nous voulons être certains qu'elles ne sont plus vivantes.

Autrefois, on les mettait dans du formaldéhyde afin qu'elles soient examinées pour vérifier si leurs organes de reproduction — mâles ou femelles — étaient encore en place. C'est le genre de contrôle qui était fait.

Je pense qu'ils continuent à le faire dans le nord, mais ce type de contrôle ne se fait plus dans le sud du lac.

M. Bryan Hayes: Est-ce qu'il me reste 30 secondes?

Le président: Non, je suis désolé. Tout votre temps est écoulé.

Patricia.

Mme Patricia Davidson: Monsieur le président, je me demande si vous me permettriez de demander l'autorisation du comité de prendre une photo lorsque nous aurons terminé d'entendre les témoignages.

Le président: Est-ce que le comité consent à l'unanimité à autoriser la prise d'une photo — je suppose que vous voulez prendre nos témoins en photo, madame Davidson?

L'hon. Lawrence MacAulay: Ah, je croyais que c'était l'opposition qu'elle voulait prendre en photo.

Mme Patricia Davidson: Oui, vous serez aussi sur la photo. Je pensais bien que vous alliez poser la question, alors... pendant qu'ils parlent.

Le président: Oui, pendant qu'ils terminent leurs témoignages.

Est-ce que nous avons le consentement unanime?

Des voix: Oui.

Le président: Merci.

Monsieur MacAulay, la parole est maintenant à vous.

• (1700)

L'hon. Lawrence MacAulay: Merci beaucoup, monsieur le président.

Tim, vous avez parlé de vos rapports avec les pêcheurs sportifs. J'ai cru comprendre que vous aviez eu une sorte de conflit avec eux, il y a quelques années. Pourriez-vous nous donner quelques détails à ce sujet.

M. Tim Purdy: Certainement. Lorsque le club local a été fondé, nous avons eu beaucoup de difficultés avec les pêcheurs sportifs. Ils pensaient essentiellement que nous tuions tout ce que nous attrapions. Ils ne savaient pas que le filet-trappe permet de choisir le type de poisson que l'on veut garder. Cette technique permet de choisir aussi la taille du poisson. Prenons l'exemple d'un brochet attrapé au filet-trappe au large de Samia, dans 20 pieds d'eau... Il y a une fente de la taille d'un brochet et tout poisson qui mesure moins de 14 pouces repart vivant. Dans le cas du corégone, tout spécimen de moins de 18 pouces est remis à l'eau. Pour la perche, tous les individus de moins de huit pouces sont remis à l'eau.

Nous pouvons choisir le type de poisson que nous voulons. Les achigans à petite bouche sont remis à l'eau vivants, puisque ce sont des poissons destinés à la pêche sportive.

Les membres du club de pêche local ne savaient pas que nous pouvions choisir le type de poisson que nous voulions garder. Ils pensaient qu'on tuait tout.

Quand on les a invités à embarquer sur nos bateaux et qu'ils ont vu que l'on appliquait un système de quotas, que nous ne gardions pas les petits brochets et que nous ne tuions rien... depuis qu'ils ont compris ça, nous avons de bonnes relations avec eux.

L'hon. Lawrence MacAulay: Merci beaucoup.

Peter, dans la Loi sur les pêches on peut dire qu'il est interdit de tuer un poisson, sauf pour la pêche, en gros. À ce sujet, à propos du pouvoir qui sera accordé au ministre — je ne suis pas vraiment contre le fait d'accorder des pouvoirs aux ministres — j'aimerais vous demander de commenter la question de l'examen environnemental. J'ai l'impression que ce projet de loi omnibus mettra un peu l'examen environnemental en veilleuse et donnera plus de pouvoirs au ministre. Le ministre pourra autoriser la destruction de certains poissons et organismes aquatiques jugés sans valeur.

J'aimerais entendre votre point de vue à ce sujet ainsi que sur la gravité d'une telle décision.

M. Peter Meisenheimer: Permettez-moi de vous avertir tout d'abord que je suis venu ici pour parler de la carpe asiatique et que je ne suis pas bien préparé pour commenter les modifications de la Loi sur les pêches. Par conséquent, certains de mes commentaires risquent d'être erronés si je m'aventure un peu trop loin.

D'après ce que j'ai vu, certains changements apportés au texte — si j'ai bien compris la teneur du projet de loi — nous inquiètent beaucoup. Cependant, je n'ai pas eu l'occasion d'en discuter en profondeur avec un représentant du ministère des Pêches et Océans.

L'hon. Lawrence MacAulay: J'aimerais simplement avoir votre point de vue. Quelles seront d'après vous les répercussions du projet de loi s'il se présente comme tel?

M. Peter Meisenheimer: C'est un document qui nous inquiète.

Dans l'état actuel des choses, tout commentaire devrait être accompagné de nombreuses mises en garde. Je ne connais pas les détails des propositions que contient le projet de loi. J'ai eu l'occasion de lire un document que l'on m'a fait parvenir hier soir sur mon BlackBerry, pendant que je me rendais ici. Cet après-midi, j'ai entendu la moitié d'une conférence téléphonique qui m'a permis d'avoir une meilleure idée de ce qui est proposé.

Je serai franc. Je n'aime pas ce que j'ai vu jusqu'à présent. Cependant, j'ignore si je suis bien renseigné.

Je reconnais que l'on pourrait apporter des modifications à la Loi sur les pêches. Je m'inquiète de voir les changements qui sont proposés au sujet des habitats. On sait combien le règlement sur l'habitat a été important.

La question de savoir quels sont les poissons importants et ceux qui ne le sont pas, voilà un type de question que nous... Nous essayons régulièrement de trouver des marchés pour les poissons que nous prenons accidentellement et qui pour le moment n'ont aucune valeur. Dans l'état actuel des choses, ces poissons seraient considérés comme sans valeur. Et pourtant, nous nous efforçons de leur trouver une certaine valeur et parfois nous y parvenons.

La perche se vendait pour quelques cents la livre sur les bords du lac Érié dans les années 1960, quand on pêchait essentiellement le doré bleu, une espèce qui a maintenant disparu. La perche était vraiment un poisson de peu de valeur. L'anguille aussi. Quand on en attrapait par hasard dans le lac Ontario, on les revendait pour fabriquer de l'aliment pour volaille. Une fois qu'elles ont totalement disparu après la création de la voie maritime et l'installation de centrales électriques dans la vallée du Saint-Laurent, elles valaient 4 \$ la livre au Japon.

• (1705)

L'hon. Lawrence MacAulay: Autrefois, on nourrissait les prisonniers avec du homard.

M. Peter Meisenheimer: C'est vrai.

Le président: Merci, monsieur MacAulay.

L'hon. Lawrence MacAulay: Merci beaucoup, monsieur le président.

Le président: Merci beaucoup.

C'est le moment pour moi de remercier nos invités d'être venus témoigner devant nous aujourd'hui et de nous avoir fourni des informations utiles et très précieuses. Nous en ferons bon usage puisque nous commençons notre étude sur les espèces envahissantes. Nous vous remercions d'avoir pris le temps de venir témoigner aujourd'hui, malgré vos calendriers très chargés. Au nom de tout le comité, je vous remercie sincèrement.

Nous allons prendre une brève pause, le temps que nos témoins sortent et nous passerons ensuite aux affaires du comité. Merci.

• (1705)

(Pause)

• (1705)

Le président: Merci beaucoup.

Monsieur Chisholm, je vais vous donner la parole.

M. Robert Chisholm: Merci, monsieur le président.

Nous avons communiqué avec le greffier et vous un peu plus tôt. Le libellé original de l'avis de motion que j'avais présenté lundi soulevait certaines préoccupations. Il avait été adopté. Nous avons apporté quelques changements.

L'intention est la même, mais nous avons un peu amélioré le libellé de cet avis que nous présentons à nouveau. Il se lit comme suit:

Que le Comité permanent des pêches et des océans examine à la première occasion les dispositions de la Loi sur les pêches et autres dispositions touchant la compétence du gouvernement fédéral en matière d'eaux de pêche canadiennes dont il est question dans le projet de loi C-38, Loi portant exécution de certaines dispositions du budget déposé au Parlement le 29 mars 2012 et mettant en oeuvre d'autres mesures, et que le ministre soit appelé à témoigner.

Merci.

•(1710)

Le président: Merci, monsieur Chisholm. Vous avez présenté votre avis.

Monsieur Donnelly.

M. Fin Donnelly: Merci, monsieur le président.

M. Randy Kamp: Rappel au Règlement.

Le président: Monsieur Kamp, présentez votre rappel au Règlement.

M. Randy Kamp: Je suppose que M. Donnelly va présenter cette motion. Cette motion concerne essentiellement les affaires du

comité. Or, les affaires du comité sont habituellement traitées à huis clos. Je propose donc que nous poursuivions nos travaux à huis clos.

Le président: Merci, monsieur Kamp.

M. Kamp propose que nous examinions à huis clos les affaires du comité. Cette motion ne peut pas faire l'objet d'un débat.

(La motion est adoptée.)

Le président: La motion ayant été adoptée, nous allons faire une pause avant de poursuivre nos travaux à huis clos.

[La séance se poursuit à huis clos.]

POSTE  MAIL

Société canadienne des postes / Canada Post Corporation

Port payé

Postage paid

Poste-lettre

Lettermail

**1782711
Ottawa**

*En cas de non-livraison,
retourner cette COUVERTURE SEULEMENT à :
Les Éditions et Services de dépôt
Travaux publics et Services gouvernementaux Canada
Ottawa (Ontario) K1A 0S5*

*If undelivered, return COVER ONLY to:
Publishing and Depository Services
Public Works and Government Services Canada
Ottawa, Ontario K1A 0S5*

Publié en conformité de l'autorité
du Président de la Chambre des communes

PERMISSION DU PRÉSIDENT

Il est permis de reproduire les délibérations de la Chambre et de ses comités, en tout ou en partie, sur n'importe quel support, pourvu que la reproduction soit exacte et qu'elle ne soit pas présentée comme version officielle. Il n'est toutefois pas permis de reproduire, de distribuer ou d'utiliser les délibérations à des fins commerciales visant la réalisation d'un profit financier. Toute reproduction ou utilisation non permise ou non formellement autorisée peut être considérée comme une violation du droit d'auteur aux termes de la *Loi sur le droit d'auteur*. Une autorisation formelle peut être obtenue sur présentation d'une demande écrite au Bureau du Président de la Chambre.

La reproduction conforme à la présente permission ne constitue pas une publication sous l'autorité de la Chambre. Le privilège absolu qui s'applique aux délibérations de la Chambre ne s'étend pas aux reproductions permises. Lorsqu'une reproduction comprend des mémoires présentés à un comité de la Chambre, il peut être nécessaire d'obtenir de leurs auteurs l'autorisation de les reproduire, conformément à la *Loi sur le droit d'auteur*.

La présente permission ne porte pas atteinte aux privilèges, pouvoirs, immunités et droits de la Chambre et de ses comités. Il est entendu que cette permission ne touche pas l'interdiction de contester ou de mettre en cause les délibérations de la Chambre devant les tribunaux ou autrement. La Chambre conserve le droit et le privilège de déclarer l'utilisateur coupable d'outrage au Parlement lorsque la reproduction ou l'utilisation n'est pas conforme à la présente permission.

On peut obtenir des copies supplémentaires en écrivant à : Les Éditions et Services de dépôt
Travaux publics et Services gouvernementaux Canada
Ottawa (Ontario) K1A 0S5
Téléphone : 613-941-5995 ou 1-800-635-7943
Télécopieur : 613-954-5779 ou 1-800-565-7757
publications@tpsgc-pwgsc.gc.ca
<http://publications.gc.ca>

Aussi disponible sur le site Web du Parlement du Canada à l'adresse suivante : <http://www.parl.gc.ca>

Published under the authority of the Speaker of
the House of Commons

SPEAKER'S PERMISSION

Reproduction of the proceedings of the House of Commons and its Committees, in whole or in part and in any medium, is hereby permitted provided that the reproduction is accurate and is not presented as official. This permission does not extend to reproduction, distribution or use for commercial purpose of financial gain. Reproduction or use outside this permission or without authorization may be treated as copyright infringement in accordance with the *Copyright Act*. Authorization may be obtained on written application to the Office of the Speaker of the House of Commons.

Reproduction in accordance with this permission does not constitute publication under the authority of the House of Commons. The absolute privilege that applies to the proceedings of the House of Commons does not extend to these permitted reproductions. Where a reproduction includes briefs to a Committee of the House of Commons, authorization for reproduction may be required from the authors in accordance with the *Copyright Act*.

Nothing in this permission abrogates or derogates from the privileges, powers, immunities and rights of the House of Commons and its Committees. For greater certainty, this permission does not affect the prohibition against impeaching or questioning the proceedings of the House of Commons in courts or otherwise. The House of Commons retains the right and privilege to find users in contempt of Parliament if a reproduction or use is not in accordance with this permission.

Additional copies may be obtained from: Publishing and Depository Services
Public Works and Government Services Canada
Ottawa, Ontario K1A 0S5
Telephone: 613-941-5995 or 1-800-635-7943
Fax: 613-954-5779 or 1-800-565-7757
publications@tpsgc-pwgsc.gc.ca
<http://publications.gc.ca>

Also available on the Parliament of Canada Web Site at the following address: <http://www.parl.gc.ca>